République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
SAINT AVIT SAINT NAZAIRE - COMMUNE

-

Procès verbal

Le mercredi 01 juillet 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Sandrine PAUILLAC

Secrétaire de la séance : Charly NAUDON

Présents : Sandrine PAUILLAC, Charly NAUDON, Armony LIAL, Sébastien LECOURT, Emilie BERTIN, Gilles ROLLAND, Marie GOULARD, Catherine SEGUINEL, Cyril BELHOMME, Eva CHOURY, Pierre NICOLAS, Baptiste ROULET--BERNEDE, Lise BERNABEU, Myriam ALVAREZ
Représentés : Michel CHAIGNAUD a donné procuration à Lyse BERNABEU, Céline PASQUON a donné procuration à Myriam ALVAREZ
Absents et excusés : Nathalie MARTY, Damien CIUPA, Alexia DUTOT

Ordre du jour *:*

1 - Approbation du PV du 05.06.2026

2 - Validation du Règlement intérieur

3 - Convention CDC (délibération et convention)

4 - Devis TREMBLAY marquage au sol

5 - Pique-nique communal le 13.07.2026

6 - Attribution exceptionnelle subvention TWIRLING

7 - Formation compostage

8 - Formation des élus

9 - Lettre du propriétaire du château des Goulards

10 - Situation canicule rouge

11- Remise médaille Mme NAUDON

Informations :

- CDD de 3 mois (15.06.2026 au 15.09.2026) : accueil - standard
- Compte rendu visite PMI le 08.06.2026
- Compte rendu commission communication du 08.06.2026
- Compte rendu commission environnement du 10.06.2026
- Compte rendu commission culture du 16.06.2026
- Invitation club cibiste le 03.07.2026 à 20h30 salle Albert LALLIER
- Fête du village le 25 et 26 juillet 2026
- Départ de la Directrice de l'école
- Prochain CM

1 - Approbation du PV du 27.05.2026 à l'unanimité des membres présents.

2 - Validation du Règlement intérieur à l'unanimité des membres présents

3 - Convention CDC Adhésion au groupement de commande voirie 2026-2028 Délibération n° DE41/2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Foyen coordonne un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers depuis 2015. Les marchés issus du groupement 2024-2026 arrivant à terme dans les prochaines semaines, la Communauté de Communes propose aux collectivités de son territoire de constituer un nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2028.

Pour mémoire, le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit donc dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Les marchés issus de ce groupement de commandes, prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire et seront conclus pour une durée de 2 ans ; ils auront pour objet les prestations suivantes ;

- Lot 1 : Revêtement, réseaux et maçonnerie
- Lot 2 : Curage, éparage, faucardage et divers

Madame le Maire précise que ces prestations sont à "la carte" et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chacun des membres du groupement tout en s'assurant d'être le plus attractif possible vis-à-vis des entreprises, un montant minimum et un montant maximum HT doivent être définis pour chacun des lots auxquels la collectivité choisit d'adhérer.

Il est nécessaire de formaliser l'engagement de chaque Collectivité par la signature d'une convention constitutive de ce groupement de commandes. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes ; elle désigne la Communauté de Communes comme coordonnatrice et définit ses missions.

En qualité de coordinatrice du groupement, la Communauté de Communes aura pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix du ou des titulaires de l'accord-cadre à bons de commande, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative à la commande publique. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

Un comité de coordination sera constitué de représentants des membres et de la Communauté de Communes et pourra être réuni à toutes les étapes de procédure, afin de participer notamment à la définition des besoins, à la rédaction du dossier de consultation des entreprises, et à l'analyse des candidatures et des offres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à 8 relatifs à la constitution de groupements de commandes ;

Considérant l'intérêt pour la commune de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2026-2028, au regard de ses besoins propres ainsi qu'en termes de simplification administrative et d'économie financière ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes 2026-2028 relatif à la réalisation de travaux voirie et réseaux divers
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes
- APPROUVE la désignation de la Communauté de Communes en tant que coordonnatrice du groupement et l'habilite à attribuer, signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- APPROUVE l'adhésion de la commune au lot 1 intitulé "revêtement, réseaux et maçonnerie" pour un montant minimum de 2.000 euros HT et un montant maximum de 100.000 euros HT
- APPROUVE l'adhésion de la commune au lot 2 intitulé "curage, éparage, faucardage et divers" pour un montant minimum de 500 euros HT et un montant maximum de 30.000 euros HT ; A noter que la commune ne doit retenir que le lot pour lequel elle est intéressée.
- DECIDE de désigner madame PAUILLAC Sandrine, titulaire et monsieur LECOURT Sébastien, suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

4 - Devis marquage au sol TREMBLAY T.P. (délibération n° DE42/2026)

Dans le cadre de la sécurité routière, Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de marquage au sol de l'entreprise TREMBLAY T.P. pour un montant de 3.530 euros HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte de valider les travaux de marquage au sol, à l'entreprise TREMBLAY T.P. d'un montant HT de 3.530 € (706 € TVA 20 %) soit 4.236 € TTC.

5 - Pique-nique communal 13.07.2026 : L'apéritif, le dessert et le concert seront offerts par la Municipalité. Rendez-vous 18 h pour la mise en place

6 - Attribution subvention exceptionnelle TWIRLING (délibération n° DE43/2026)

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention de l'association TWIRLING BATON de PINEUILH, dont trois licenciés habitants la commune iront au Championnat National qui se déroulera à MEZERIAT et BOURG EN BRESSE les 4 et 5 juillet 2026. Elle propose un montant de 50,00 € par enfant.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix POUR et 1 voix CONTRE décide d'attribuer à l'association TWIRLING BATON de PINEUILH, une subvention d'un montant total de 150 €.

7 – Formations (8)

a) Compostage à destination des élus le 19 septembre et le 10 octobre proposé par l'USTOM

b) Prise de mandat – rôle de l'élu par l'organisme SAVOIRS PUBLICS :
La commune de ST PHILIPPE DU SEIGNAL propose de s'associer avec elle pour partager le montant de la formation qui s'élève à 800 €. Madame le Maire invite l'équipe municipale à s'inscrire et précise que le financement de la formation est pris en compte par le DIF Elus.

Arrivé de Monsieur CHAIGNAUD Michel à 19 heures.

9 - Lecture du courrier du propriétaire du château des Goulards

Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque à proximité du château du Seignal.

M. PANTAROTTO Claudio demande l'inscription du château du Seignal au titre des monuments historiques.

10 – Situation canicule : L'équipe du C.C.A.S. a mis à jour le Plan Communal de Sauvegarde et a téléphoné aux personnes vulnérables. Les habitants, très touchés par ces appels, remercient vivement la mairie.

12 - Recrutement d'un contrat à durée déterminée pour trois mois du 15 juin au 15 septembre 2026 pour l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

13 - Compte rendu visite de la P.M.I. du 08 juin 2026 : La maison n'est pas fonctionnelle et préconise une réorganisation pour le visuel sur les enfants, recommandations sur l'adaptation des sanitaires qui ne conviennent pas. Une rencontre est prévue lundi 6 juillet prochain avec l'architecte. Un dossier ERP doit être déposé auprès des services.

14 - Compte rendu commission communication du 08 juin 2026 : Le bulletin municipal est à l'impression et doit être distribué prochainement.

15 - Compte rendu commission environnement du 10 juin 2026 : M. ROLLAND s'est rapproché des propriétaires pour les parcours de la fête locale du 25 juillet et celui pour la marche d'octobre rose.

16 - Compte rendu culture du 16 juin 2026 : Marché de Noël dans la salle Albert LALLIER les 20 et 21 novembre 2026 en nocturne.

17 - Invitation club cibiste le 3 juillet 2026 à la salle Albert LALLIER : Présentation exercice de simulation de catastrophe naturelle.

18 - Fête du village le 24-25 et 26 juillet 2026

19 - Départ de la Directrice de l'école

11 - Remise médaille de reconnaissance de Maire-Honoraire pour Monsieur Jean-Pierre NAUDON par Madame le Maire, Sandrine PAUILLAC avec Madame la Conseillère Départementale - Christelle GUIONIE à Madame NAUDON Francine

20 – Divers

- Remerciements des associations pour le versement des subventions
- Fermeture de la mairie le lundi 13 juillet 2026
- Réunion de la CDC le 30 juin 2026 sur la situation des urgences de l'hôpital de STE FOY LA GRANDE
- Fermeture des URGENGES de STE FOY LA GRANDE du lundi 20 juillet 2026 au 30 septembre 2026 : alerte Ministres, Députés, communiqué de presse

Prochain conseil municipal fixé au mercredi 2 septembre 2026 18 h 30

La séance est levée à 20 heures

Sandrine PAUILLAC Président de séance	Charly NAUDON Secrétaire de séance